



**Exposé des motifs et projet de décret
accordant un crédit pour la construction de la première étape
des Facultés des sciences humaines de la Cité universitaire
de Lausanne-Dorigny**

Lors de sa session d'automne 1973, le Grand Conseil a pris acte d'un rapport du Conseil d'Etat sur le plan directeur des Facultés des sciences humaines, de la Bibliothèque universitaire centrale et des locaux communs de la Cité universitaire vaudoise. Ce rapport situait les prochains ouvrages à exécuter dans le cadre du plan directeur général de 1967, présentait les programmes des bâtiments à construire, donnait une évaluation des coûts et proposait une répartition en trois étapes des réalisations de cette tranche de travaux.

Les étapes de réalisation sont, rappelons-le, les suivantes :

Première étape — Facultés des sciences humaines pour environ 1600 étudiants.

Deuxième étape — Bibliothèque universitaire centrale et locaux communs.

Troisième étape — Faculté des sciences humaines, achèvement du programme complet.

Les études ayant été depuis lors poursuivies, un projet définitif de la première étape a pu être élaboré. Le bâtiment de 110 000 mètres cubes, dans lequel se répartissent les locaux de la Faculté de droit et de l'Ecole des hautes études commerciales, se divise en quatre parties : une aile de bibliothèque en libre accès au nord, une aile réunissant des séminaires et de petits auditorios au sud, un bâtiment de trois et quatre niveaux pour les bureaux des enseignants et de l'administration et un corps extérieur formé des cinq grands auditorios de 120 à 300 places.

Le projet de décret soumis aujourd'hui à l'attention du Grand Conseil a pour but de mettre à la disposition du Conseil d'Etat un crédit de Fr. 25 304 000.—, destiné à financer la construction de la première étape.

Exposé des motifs

1. Les origines

La construction de la première partie du complexe des sciences humaines prend place dans le projet général de transfert de l'Université de Lausanne à Dorigny, projet concrétisé par le plan directeur approuvé en décembre 1967 par le Grand Conseil. Cette étape sera la plus importante depuis le début de l'activité du BUD, en 1968, puisqu'elle concerne deux facultés et école — celles de droit et des hautes études commerciales (HEC) — qui seront transférées en une seule opération.

Au moment d'entreprendre cette nouvelle étape, que soient brièvement rappelées les origines d'une entreprise aussi importante pour le développement de notre canton.

1.1. Le Comité directeur du BUD

Quand fut établi — par la première commission Faillettaz, en 1965 — le besoin impérieux pour l'Université de trouver les locaux nécessaires au rattrapage de son retard en équipements et à sa croissance, et à l'impossibilité d'en découvrir ou d'en créer dans le cadre étroit de la Cité, la décision fut prise d'un transfert total dans un site nouveau, celui de Dorigny. Seule, la Faculté de médecine devait rester en ville, proche des hôpitaux.

Ce fut la tâche ensuite de la Communauté de travail pour la mise en valeur des terrains de Dorigny d'élaborer un rapport et un plan directeur, celui de 1967. En l'approuvant, le Grand Conseil manifestait la volonté du canton de réaliser par étapes le transfert de son université et de créer les conditions de son développement.

Parmi les recommandations de la Communauté de travail figurait celle de créer un organisme de coordination chargé, d'une part d'assurer une liaison efficace et rapide entre l'Université et les organes de l'Etat, d'autre part de diriger les travaux de planification et d'études, ainsi que ceux de construction.

Cet organisme fut créé par la décision du Conseil d'Etat du 16 janvier 1968 instituant le Comité directeur du BUD (Bureau de construction de l'Université de Lausanne-Dorigny) composé de trois membres désignés parmi des personnalités de l'économie vaudoise, MM. E. Faillettaz, président du Comptoir suisse, R. Givel, directeur de la Banque vaudoise de crédit, et J.-E. Dubochet, délégué du Conseil d'Etat à la construction. M. Dubochet s'est depuis lors retiré, en raison des charges que lui impose son activité de délégué à la construction et de président du Comité directeur du CHUV.

Le Comité directeur se mit dès sa désignation à la tâche d'opérer le transfert de l'Université vaudoise à Dorigny, selon les principes fixés par le plan directeur général de 1967 et au rythme dicté par les possibilités financières du canton.

Travaillant en liaison constante avec l'Université, il élaborait les plans directeurs de détail des trois zones composant la Cité universitaire, tout d'abord de la zone de la Faculté des sciences, puis des Facultés des sciences humaines et des locaux communs ; le plan directeur intéressant ces deux zones a été approuvé en novembre 1973 par le Grand Conseil.

1.2. Les terrains

Le plan d'extension cantonal No 229 A, B, C, D, adopté par le Conseil d'Etat le 15 mars 1968, définit le périmètre de la Cité universitaire de Lausanne-Dorigny, ainsi que de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne. Par son décret du 13 décembre 1967, le Grand Conseil avait autorisé d'autre part le Conseil d'Etat à procéder à toutes les opérations immobilières nécessitées par la réalisation du plan directeur de la Cité universitaire.

La politique d'achat des terrains intéressant le développement de l'Université de Lausanne a débuté par l'acquisition de la campagne de Dorigny. Dans la suite, les terrains contenus dans le périmètre du plan d'extension cantonal ont été achetés en prélevant les montants nécessaires sur le Fonds cantonal pour l'acquisition d'immeubles ou de droits réels restreints. Les transactions auxquelles il a été procédé par l'intermédiaire du Fonds ont été chaque année communiquées au Grand Conseil par les rapports que le Conseil d'Etat lui adresse à ce sujet.

En outre, le Grand Conseil a accordé les crédits nécessaires au transfert des acquisitions faites par le Fonds, au chapitre immobilier de l'Etat.

A ce jour, l'Etat de Vaud a acquis environ 74,5 hectares, pour la valeur de 61 millions de francs. Il faut y ajouter les terrains du Centre sportif universitaire, d'une surface totale de 16,6 hectares, acquis pour un montant de 21 millions de francs environ. La Confédération a participé jusqu'ici pour 9,9 millions de francs à cette acquisition.

L'opération d'achat des terrains nécessaires à l'Université est pratiquement terminée, à l'exception d'une petite parcelle de bois qu'il serait souhaitable d'acquérir.

1.3. Les réalisations

L'Université de Lausanne fit connaître l'ordre d'urgence de ses besoins lors des travaux de la Communauté de travail pour la mise en valeur des terrains de Dorigny.

Cet ordre d'urgence prévoyait en premier lieu la satisfaction des besoins de la Faculté des sciences. Les réalisations commencèrent par la construction du Collège propédeutique et du bâtiment des sciences physiques ; elles continueront par l'édification des locaux nécessaires aux Facultés des sciences humaines avec, en priorité, ceux de l'Ecole des hautes études commerciales (HEC) et de la Faculté de droit. Le programme initial a ainsi été respecté.

1.3.1. Le Collège propédeutique

Il réunit tous les enseignements destinés aux étudiants de 1^{re} et 2^e années de la Faculté des sciences et de 1^{re} année de la Faculté de médecine. Ses caractéristiques principales sont les suivantes :

Période de construction	d'avril 1969 à octobre 1970
Emprise au sol	environ 10 000 m ²
Surface nette	13 023 m ²
Surface brute	23 899 m ²
Cube SIA	121 373 m ³
Coût de la construction	Fr. 25 509 000.—
Coût au m ² de surface brute	1067.— fr./m ²
Coût au m ³	210.— fr./m ³
Coût au m ³ actualisé au 1. 4. 74	322.— fr./m ³
Coût de l'inventaire	Fr. 2 700 000.—
Indice des prix moyen (1966 = 100)	114

Le bâtiment offre 1592 places dans ses auditorios et séminaires et 948 places dans ses laboratoires.

1.3.2. Le bâtiment des sciences physiques

Les enseignements de deuxième cycle et la recherche en physique sont groupés dans ce bâtiment qui abrite les cinq instituts composant la section de physique de la Faculté des sciences, soit ceux de physique expérimentale, physique nucléaire, physique théorique, cristallographie et astronomie.

Période de construction	de juillet 1971 à octobre 1973
Emprise au sol	environ 4000 m ²
Surface nette	6551 m ²
Surface brute	10 517 m ²
Cube SIA	53 600 m ³
Coût des fondations spéciales	Fr. 1 417 000.—
Coût de la construction	Fr. 17 792 000.—
Coût au m ² de surface brute	1691.— fr./m ²
Coût au m ³	332.— fr./m ³
Coût au m ³ actualisé au 1. 4. 74	401.— fr./m ³
Coût de l'inventaire	Fr. 4 000 000.—
Indice des prix moyen	145

Le bâtiment offre 289 places dans ses instituts et 360 places dans ses locaux communs.

Il apparaît en premier lieu de ces chiffres qu'il est possible de construire des bâtiments universitaires destinés à l'enseignement des sciences et à la recherche — et donc coûteux par la complexité et l'ampleur indispensable de leur équipement technique — à un prix au mètre cube très favorable.

La deuxième remarque a trait à la rapidité d'exécution. Il a fallu 18 mois seulement pour réaliser les 120 000 mètres cubes du Collège propédeutique et un peu plus de deux ans pour le bâtiment des sciences physiques (les fondations spéciales rendues nécessaires par la nature du terrain ont demandé à elles seules quatre à cinq mois de travaux).

1.3.3. Le Centre sportif universitaire

Outre les deux bâtiments destinés à la Faculté des sciences, une première étape du centre sportif commun à l'Université et à l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne a été réalisée, avec une salle omnisports et trois terrains de football. La salle omnisports réunit trois salles de gymnastique, des locaux accessoires, des vestiaires et des douches. Cette construction a été réalisée en quinze mois sous la direction du Bureau des constructions fédérales pour l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne. Son coût a été de 4 200 000 francs.

1.3.4. Financement des travaux

Les études entreprises jusqu'à présent et les travaux de construction de bâtiments et d'ouvrages d'infrastructure — caniveaux techniques, routes, places de parc — ont été financés par les crédits votés successivement par le Grand Conseil auxquels s'ajoutent, depuis 1969, les subventions fédérales versées au canton de Vaud en vertu de la loi fédérale sur l'aide aux universités de 1968.

Depuis 1965, date du premier crédit d'étude accordé par le Grand Conseil, jusqu'au 30 septembre 1974, le canton a investi environ 40,5 millions de francs pour l'ensemble de ses réalisations à Dorigny. Pendant la même période, la Confédération a participé pour environ 37 millions de francs.

2. La prochaine étape

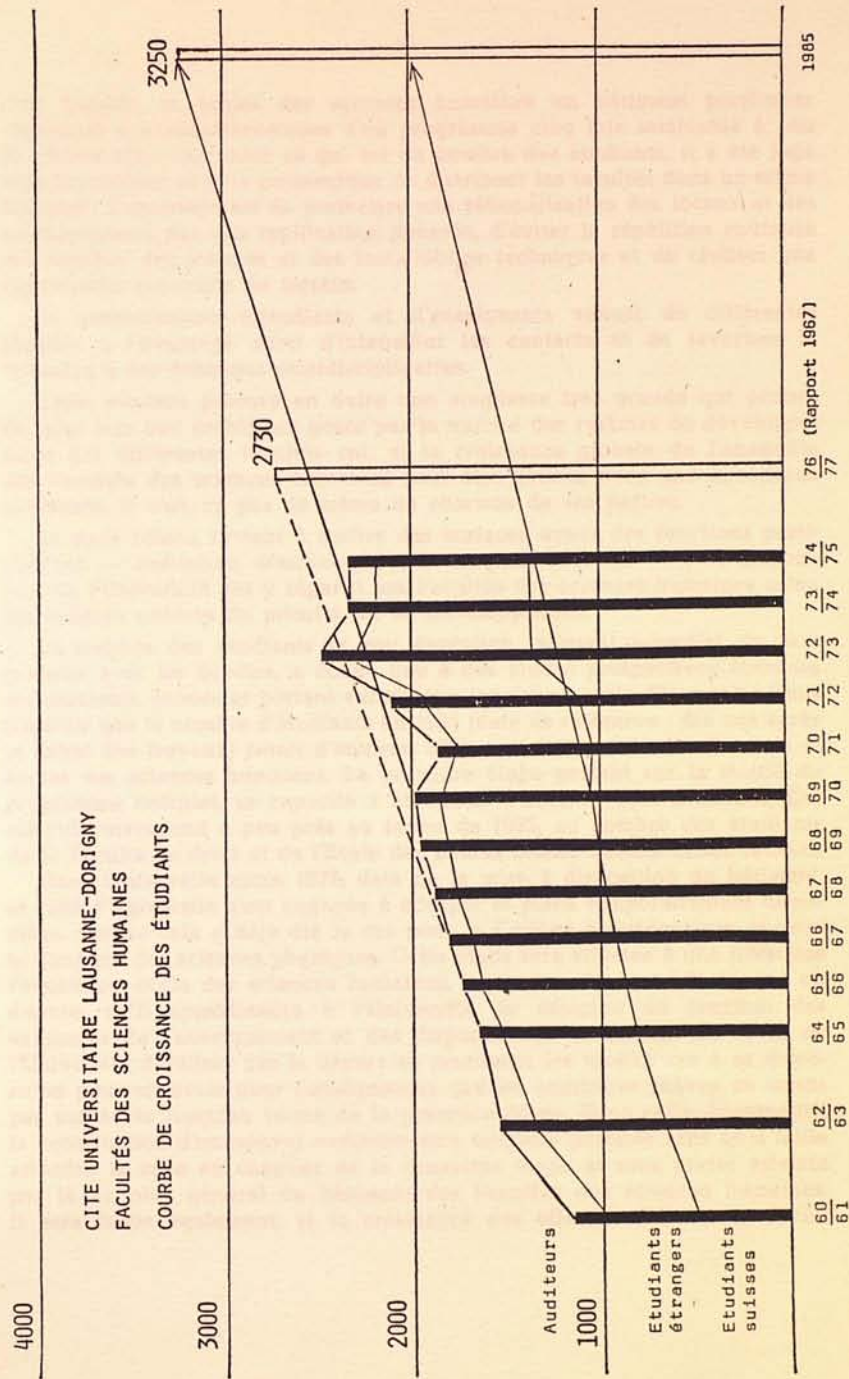
Le bref rappel qui précède a montré comment a été engagée une opération de grande portée, menée au rythme dicté par les possibilités financières du canton et réalisée dans un souci d'efficacité et d'économie qu'illustrent les durées de construction et les prix au mètre cube des bâtiments construits.

A la demande de l'Université elle-même, l'accent a été porté jusqu'ici, comme on vient de le voir, sur la Faculté des sciences. Le transfert à Dorigny des effectifs de ses étudiants de première et deuxième années, de l'institut de mathématique et des cinq instituts de sa section de

physique, a desserré le carcan dans lequel elle étouffait à la Cité, au prix toutefois d'une coupure dont on ne saurait méconnaître les inconvénients.

Avant d'envisager, comme suite à ces premiers travaux, le transfert à Dorigny des autres instituts de la Faculté des sciences (chimie, biologie, sciences de la terre) et de l'Ecole de pharmacie, l'Université a estimé nécessaire de donner la priorité aux Facultés des sciences humaines. La dispersion des locaux dont celles-ci disposent à Lausanne, leur exigüité, leur conception et leur distribution, vieille parfois de quatre siècles, ne s'adaptent pas aux méthodes actuelles de l'enseignement universitaire, situation qui risque de devenir un facteur d'immobilisme déplorable. Il convient de considérer aussi que les Facultés des sciences humaines rassemblent plus des deux tiers des étudiants qui doivent être transférés à Dorigny et qu'elles présentent actuellement le taux de croissance le plus élevé. C'est ainsi qu'au semestre d'hiver 1973-1974 (dernières statistiques disponibles) les Facultés de théologie, de droit et des lettres, et les Ecoles des sciences sociales et politiques, des hautes études commerciales et de français moderne comptaient 2307 étudiants sur 3100 (abstraction étant faite dans ce dernier chiffre des étudiants des semestres précliniques et cliniques de la Faculté de médecine, qui ne sont pas concernés par le transfert de l'Université à Dorigny).

Le transfert des Facultés des sciences humaines présente l'intérêt supplémentaire d'implanter à Dorigny un second noyau par l'installation en première étape d'environ 1600 étudiants. Dès ce moment l'opération aura permis à l'Université, institution multidisciplinaire, de prendre véritablement corps à Dorigny. Ainsi sera amorcé un début d'animation et de vie qui trouvera son plein épanouissement lorsque sera réalisée l'étape des locaux communs.



3. Projet définitif de la première étape des Facultés des sciences humaines

Le plan directeur des Facultés des sciences humaines ayant été approuvé par le Grand Conseil, le Conseil d'Etat demanda au Comité directeur du BUD de planifier la poursuite des travaux de la première étape de construction, sur la base de l'étude d'avant-projet déposée en automne 1973 due au bureau d'architecte F. Brugger, à Lausanne. Ce dernier a ensuite été chargé par le Comité directeur du BUD de poursuivre son mandat de façon à lui présenter un projet et un coût définitifs pour l'automne 1974.

Le projet définitif de cette première étape est présenté à l'échelle de 1:100. Il indique la modulation, les principes de construction, y compris les avant-projets techniques des structures et des distributions des fluides.

3.1. Organisation de l'étude

Sous la direction du Comité directeur du BUD et de son architecte en chef, les architectes et ingénieurs mandatés ont développé leur avant-projet de 1973. Pour sa part, le Rectorat de l'Université a désigné le professeur J.-C. Biaudet pour assurer la liaison entre l'Université, le BUD et les architectes et faire connaître le point de vue des autorités universitaires sur les solutions envisagées. Pendant l'évolution du projet, le Comité directeur a régulièrement maintenu le contact avec le délégué de l'Université. Il a informé et consulté à plusieurs reprises le Rectorat de l'Université ainsi que la délégation du Conseil d'Etat pour Dorigny.

3.2. Programme de la première étape des Facultés des sciences humaines

Le programme d'un ouvrage est donné par l'analyse des besoins des utilisateurs par la nature des locaux et installations nécessaires à la satisfaction de ces besoins, enfin par le nombre des utilisateurs et le genre de leurs activités. Le programme doit conduire en définitive à la connaissance des dimensions du bâtiment à construire (surfaces et volumes), à la définition des locaux en fonction de leur utilisation, à leur répartition et à leur organisation.

L'analyse a montré que les Facultés et écoles des sciences humaines, quelles que soient les disciplines qu'elles enseignent, ont fondamentalement les mêmes besoins et requièrent donc les mêmes solutions. Il leur faut principalement des auditoriums de capacité variable pour les cours magistraux, des salles de séminaires pour les travaux en groupe, des bibliothèques et des bureaux pour les professeurs et les chercheurs, ainsi que les locaux nécessaires aux besoins de leur administration. Cette constatation a permis de prendre une décision importante. Au lieu de construire pour chacune des

cinq facultés et écoles des sciences humaines un bâtiment particulier répondant aux caractéristiques d'un programme cinq fois semblable à peu de choses près, sauf pour ce qui est du nombre des étudiants, il a été jugé plus fonctionnel et plus économique de distribuer les facultés dans un même bâtiment. L'avantage est de permettre une rationalisation des locaux et des aménagements par une typification poussée, d'éviter la répétition coûteuse des façades, des toitures et des installations techniques et de réaliser une appréciable économie de terrain.

La concentration d'étudiants et d'enseignants venant de différentes facultés a l'avantage aussi d'intensifier les contacts et de favoriser la tendance à des échanges pluridisciplinaires.

Cette solution procure en outre une souplesse très grande qui permet de faire face aux problèmes posés par la variété des rythmes de développement des différentes facultés car, si la croissance globale de l'ensemble des Facultés des sciences humaines peut être prévue avec une exactitude suffisante, il n'en va pas de même de chacune de ses parties.

Le parti retenu revient à mettre des surfaces ayant des fonctions particulières — auditoriums, séminaires, bibliothèques, bureaux — à la disposition de l'Université qui y répartit ses Facultés des sciences humaines selon ses propres critères de priorité ou de développement.

Le nombre des étudiants et son évolution, élément essentiel du programme avec les besoins, a donné lieu à des études prospectives étendues sur plusieurs années et portant sur chaque faculté et école. Elles ont permis d'établir que le nombre d'étudiants en 1985 (date de référence : dix ans après le début des travaux) serait d'environ 3200 pour l'ensemble des Facultés et écoles des sciences humaines. La première étape portant sur la moitié du programme complet, sa capacité a été fixée à environ 1600 étudiants. Cet effectif correspond à peu près au terme de 1985, au nombre des étudiants de la Faculté de droit et de l'Ecole des hautes études commerciales réunies.

Dans l'intervalle entre 1977, date de la mise à disposition du bâtiment, et 1985, l'Université s'est engagée à occuper la place temporairement disponible, comme cela a déjà été le cas pour le Collège propédeutique et pour le bâtiment des sciences physiques. Cette place sera affectée à une troisième Faculté ou école des sciences humaines, ou à des éléments de faculté ou d'école, qu'il appartiendra à l'Université de désigner en fonction des exigences de l'enseignement et des disponibilités en locaux. Le souci de l'Université d'utiliser dès le départ au maximum les locaux mis à sa disposition pourrait avoir pour conséquences que les auditoriums prévus ne soient pas suffisants jusqu'au terme de la première étape. Dans cette éventualité, la construction d'un nouvel auditorium sera toujours possible sans qu'il faille attendre la mise en chantier de la deuxième étape et sans porter atteinte par là au plan général du bâtiment des Facultés des sciences humaines. Il sera facile également, si la croissance des effectifs d'étudiants devait

connaître un ralentissement dans les Facultés et écoles des sciences humaines, d'en tenir compte lors de l'élaboration des plans de la deuxième étape.

Une évaluation analogue a été faite pour le corps professoral, les assistants, doctorants et chercheurs et le personnel auxiliaire. Il en est ressorti que l'effectif du corps enseignant et des auxiliaires scientifiques, techniques et administratifs sera de 450 personnes environ, en étape finale (1985), pour l'ensemble des Facultés et écoles des sciences humaines.

Pour la première étape, le nombre des places de travail s'établit ainsi à la moitié du chiffre précédent. Ce nombre dépassera momentanément, comme c'est le cas pour les étudiants, les besoins au moment de l'installation, en 1977. Comme il a été dit plus haut, ces places de travail seront également mises à la disposition de la faculté ou de l'école, ou des éléments de faculté ou d'école, désignés par l'Université pour les utiliser.

Les besoins des Facultés et écoles des sciences humaines ayant ainsi été estimés, il est possible de déterminer le nombre, la nature et la surface des locaux, ce qui sera l'objet du chapitre 4 ci-après.

4. Nature, surface et volume des locaux

Les locaux destinés à l'enseignement, à la recherche, aux activités administratives des facultés et des écoles et au fonctionnement du bâtiment se répartissent de la façon suivante :

a) Bâtiments socle (rez-de-chaussée inférieur et supérieur)	
partie comprenant les auditorios	1 × 300 places
	1 × 200 »
	3 × 120 »
	8 × 60 » 1 890 m ²
partie comprenant les séminaires	1 947 m ²
partie comprenant la bibliothèque en libre accès 50 000 livres	1 393 m ²
partie comprenant les services, soit collections, préparation, conciergerie, cafeteria, réfectoire provisoire	1 613 m ²
	<u>6 843 m²</u>
b) Bâtiment à étages (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e et 4 ^e étages)	
partie réservée à des locaux à usage multiple, colloques, salles de conférence, administration, professeurs, assistants	3 523 m ²
Total des surfaces utiles	10 366 m ²
soit 10 366 m ² : 1 625 étudiants = 6,4 m ² par étudiant	

A ces surfaces utiles situées au-dessus du sol, il convient d'ajouter les surfaces où sont logés notamment les magasins de livres de la bibliothèque en libre accès (100 000 livres), les abris de 865 places totalisant 3458 m² de surface nette.

La surface utile totale y compris sous-sol est de 13 824 m²

La surface brute totale y compris sous-sol est de 25 923 m²

Le rapport entre surface utile et surface brute est respectivement de 100 % et 187 % (Collège propédeutique 100 % / 183 %).

Le volume total des bâtiments y compris sous-sol et abris est de 110 000 m³ (cube SIA).

5. Situation et caractéristique du bâtiment

Le bâtiment de la première étape des Facultés des sciences humaines s'étend du nord au sud le long de la rive est de la Chamberonne (voir plan de situation ci-après). Il se divise en quatre parties distinctes, du nord au sud :

- la bibliothèque en libre accès (50 000 livres) située à la charnière des première et seconde étapes ; des salles de séminaires — disposées sur une galerie entourant la grande salle de lecture — sont en liaison directe avec la bibliothèque en libre accès elle-même reliée aux dépôts de livres (100 000 livres) aménagés en sous-sol ; l'ensemble forme l'aile nord du bâtiment ;
- des petits auditorios, des séminaires, des laboratoires de langues, des salles de documentation, de calcul et d'appareils audio-visuels ; un réfectoire avec cuisine occupe provisoirement le rez inférieur de ce corps de bâtiment ; ce complexe forme l'aile sud ;
- un bâtiment composé de deux corps, l'un de trois, l'autre de quatre niveaux réunit les deux ailes ; s'y répartissent les bureaux des enseignants, assistants et doctorants ; les salles de conférence et d'étude et l'administration des facultés ;
- les cinq grands auditorios de 300, 200 et 120 places sont disposés le long de la façade est ; des ouvertures donnent sur l'extérieur.

Ces quatre parties sont reliées par un grand hall, lieu de réunion, d'échange et de détente, en même temps que centre d'orientation et de distribution des utilisateurs du bâtiment.

La hauteur maximum des bâtiments est de 24,80 mètres.

Des buttes arborisées protégeront les occupants des bruits de l'auto-route Lausanne-Genève et de la route Lausanne-Morges.

Les accès routiers se feront, depuis le nord, par la route de la Sorge, et, depuis le sud, par une bretelle provenant de la RC 1. Des places de parc, en surface, seront construites à l'est des grands auditorios.

On ne prévoit de climatisation que pour les auditorios et la bibliothèque. Les locaux réunissant un grand nombre de personnes — tels que cafeteria et réfectoire — seront simplement ventilés.

6. Coût de construction et d'équipement de la première étape des Facultés des sciences humaines

6.1. Budget de construction

Les plans de la première étape des Facultés des sciences humaines ont été mis à l'enquête dans la commune de Chavannes-près-Renens du 10 au 20 décembre 1974. Ils n'ont pas suscité d'opposition.

La première étape de construction des Facultés des sciences humaines a été mise en soumission le 1^{er} novembre 1974. Les offres ont été déposées le 10 décembre 1974 et ont été vérifiées. Les meilleures d'entre elles du point de vue du prix et de la qualité des entreprises ont été retenues pour l'établissement d'un budget serré qui se répartit en trois chapitres de la façon suivante (indice de la construction 175) :

I. Construction de la 1 ^{re} étape des Facultés des sciences humaines, soit : bâtiment, équipement, mobilier, inventaire et abris	Fr. 38 600 000.—
II. Central téléphonique pour l'ensemble de la Cité universitaire	» 2 100 000.—
III. Infrastructure générale de la zone des Facultés des sciences humaines, soit : canalisations, routes, places de parc, aménagements extérieurs et plantations	» 7 800 000.—
Total	Fr. 48 500 000.—

6.2. Comparaison des coûts des constructions universitaires de Dorigny

	Collège propédeutique	Bâtiment sciences physiques	Facultés sciences humaines
	Millions de francs	Millions de francs	Millions de francs
1.a) Coût de l'investissement bâtiment avec équipement et mobilier	25,509	17,792	35,540
b) Inventaire	2,700	4,000	2,740
c) Centrale de chaufferie provisoire	0,400	0,270	0,320
Total	28,609	22,062	38,600
Coût comparé (1 a)	25,509	17,792	35,540
Indice de la construction	114	145	175
Valeur 1974	39,158	21,473	35,540

	Collège propédeutique	Bâtiment sciences physiques	Facultés sciences humaines
2. Mètres cubes SIA	121 000	53 600	110 000
Fr/m ³ (1974)	322.—	401.—	323.—
3. Mètres carrés surface utile	13 023	6 550	13 824
Fr/m ² (1974)	3 007.—	3 278.—	2 570.—
4. Mètres carrés surface brute	23 500	10 500	25 923
Fr/m ² (1974)	1 638.—	2 045.—	1 370.—
5. m ² SU	100 %	100 %	100 %
m ² SB	183,5 %	163 %	187 %

Il est intéressant de rappeler le coût de construction indiqué dans le rapport de la commission d'experts pour l'étude d'une aide aux universités. (Rapport Labhardt 1964, page 109.)

Le prix du mètre cube pour les sciences humaines partiellement climatisées, comprenant le bâtiment, l'équipement et le mobilier était estimé à Fr. 250.—.

Le coût de la construction a fortement augmenté :

1^{er} octobre 1964 : 94,9 indice zurichois,

1^{er} avril 1974 : 175 indice zurichois,

et le prix de Fr. 250.— serait aujourd'hui d'environ Fr. 460.— le mètre cube.

Comparativement le prix au mètre cube des Facultés des sciences humaines, première étape, est très favorable puisqu'il est de Fr. 323.— auquel il convient d'ajouter Fr. 5.— pour une chaufferie définitive, soit Fr. 328.— le mètre cube.

7. Financement

La loi fédérale sur l'aide aux universités, du 28 juin 1968, prévoit que les dépenses d'investissements consacrées au développement des universités sont subventionnées à raison de 48 % pour les cantons de force financière moyenne, catégorie à laquelle appartient le canton de Vaud.

La procédure préliminaire pour l'obtention d'une subvention a été engagée auprès de la Conférence universitaire suisse en décembre 1973. Elle a abouti à une décision favorable. Dès le vote du crédit nécessaire à la couverture de la part cantonale à la construction de la première étape des Facultés des sciences humaines, la procédure principale pourra être engagée.

Cependant, certaines dépenses (les contributions et les taxes notamment) ne sont pas considérées comme investissements et sont de ce fait entièrement à la charge du canton (art. 16 de l'ordonnance d'exécution de la LAU).

De ce fait, le financement de cette première étape sera assuré de la façon suivante :

	Vaud Millions de francs	Confédération Aide aux universités Millions de francs	Subvention protection civile Millions de francs
I. Construction de la première étape des Facultés des sciences humaines soit : bâtiment, équipement, mobili- er, inventaire et abris			
Millions de francs 37,600	19,552 (52 %)	18,048 (48 %)	
0,450 taxes	0,450 (100 %)	—	
0,550 abris	0,154 (28 %)	—	0,396 (72 %)
Millions de francs 38,600			(0,154 VD) (0,242 CH)
II. Central téléphonique pour l'ensem- ble de la Cité universitaire			
Millions de francs 2,100	1,092 (52 %)	1,008 (48 %)	
III. Infrastructure générale de la zone des Facultés des sciences humaines soit : canalisations, routes, places de parc, aménagements extérieurs et plantations			
Millions de francs 7,800	4,056 (52 %)	3,744 (48 %)	
Total, Millions de francs 48,500	25,304	22,800	0,396

Vu ce qui précède, le Conseil d'Etat a l'honneur de proposer au Grand Conseil d'adopter le projet de décret ci-après :

Projet de décret

LE GRAND CONSEIL DU CANTON DE VAUD,

vu le projet de décret présenté par le Conseil d'Etat,

d é c r è t e :

Article premier. — Un crédit de Fr. 25 304 000.— est accordé au Conseil d'Etat pour la réalisation de la première étape des Facultés des sciences humaines de la Cité universitaire de Lausanne-Dorigny.

Art. 2. — Ce montant sera prélevé sur le compte des « Dépenses d'investissements » et amorti en 25 ans.

Art. 3. — Le Conseil d'Etat est chargé de l'exécution du présent décret. Il en publiera le texte conformément à l'article 27, chiffre 2, de la Constitution cantonale et en fixera, par voie d'arrêté, la date d'entrée en vigueur.

Donné, etc.

Ainsi délibéré et adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 29 novembre 1974.

Le président :
Pierre Aubert.

Le chancelier :
F. Payot.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS

1. Solde à amortir au 31 décembre 1975

a) dépenses votées au 31 décembre 1975	Fr. 946 815 255.—
b) demandes en cours	» 1 540 000.—
c) présent crédit	» 25 304 000.—
	<u>Fr. 973 659 255.—</u>

2. Charges d'amortissement pour budget 1976

a) dépenses votées au 31 décembre 1974 (budget)	Fr. 61 546 450.—
b) demandes en cours	» 194 000.—
c) présent crédit	» 1 012 160.—
	<u>Fr. 62 752 610.—</u>